



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 54615

## Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par certaines associations d'aide à domicile pour répondre aux demandes d'intervention auprès des personnes âgées. En effet, certaines d'entre elles ont d'ores et déjà dépassé le quota d'heures d'aide ménagère attribué en juin 2000 par la CRAM et la MSA. Dans ce contexte, les associations concernées devront financer les prochaines interventions sur leurs fonds propres qui restent par nature très faibles puisque dépendants de manifestations organisées telles que des bals, thés dansants... Les infirmières libérales étant particulièrement mises à contribution et ne pouvant répondre que partiellement à la demande, les associations d'aide à domicile se trouvent donc de plus en plus sollicitées. Elles ne peuvent plus, faute de moyens, faire face à cette situation qui ne devrait pas évoluer favorablement compte tenu de l'allongement de la durée de vie et du coût de l'hébergement en maison de retraite. Il serait par conséquent souhaitable d'accorder aux associations d'aide à domicile les moyens financiers leur permettant d'assumer pleinement leur rôle en matière d'insertion sociale. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement en l'espèce ainsi que ses intentions pour remédier à cette inquiétante situation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Pélissard](#)

**Circonscription :** Jura (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54615

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 décembre 2000, page 6802